

## Droit de la famille : Besoin de votre avis et de votre aide

Par **londongirl76**, le 12/02/2011 à 10:53

Bonjour,

J'ai à commenter cette affirmation : " La rupture des fiançailles est une faute".

J'ai déjà trouver quelque élément mais j'aimerais avoir votre avis sur le sujet et votre aide aussi, vos conseils.

Merci d'avance

Cordialement

Par **bulle**, le 12/02/2011 à 13:05

Bonjour,

Quels sont les éléments que tu as déjà trouvé?

Sans cela, on ne peut pas te donner un avis, ni faire le travail à ta place.

Bulle

Par **Camille**, le 12/02/2011 à 14:24

Bonjour,

[quote="londongirl76":26iqs3ue]

J'ai à commenter cette affirmation : " La rupture des fiançailles est une faute".

[/quote:26iqs3ue]

Ah bon ? Qui a affirmé ça ? Quelles sanctions ? lyndaydream type unknown

Par **alex83**, le 12/02/2011 à 14:44

Bonjour,

"Vaste sujet"...

=D

Par **DodoJuice**, le **13/02/2011** à **11:15**

Bonjour,

Mon avis? Sujet bateau, classique, il doit exister pas mal de jurisprudence (sous entendu: si

tu cherches un peu Image not found or type unknown). En revanche, un plan disant :

I ) NON ce n'est pas une faute

et

II) OUI cela peut en constituer une

Ne serait pas très original, voire à déconseiller totalement selon moi.

Bon courage, tiens nous au courant!

Par **Camille**, le **14/02/2011** à **07:21**

Bonjour,

Sauf que vous répondez tous les deux à la question "La rupture des fiançailles peut-elle être une faute ?" mais comment répondre à une affirmation textuellement fausse ?

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **14/02/2011** à **13:06**

Bonjour Camille,

La question de savoir si l'affirmation est textuellement vrai ou fausse constitue, selon moi, le corps du devoir.

Donc, un devoir à charge ou à décharge ou mixte est envisageable. Sinon, on retient votre axiome, et on ne traite pas le sujet.

;-)

Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **15/02/2011** à **08:15**

Bonjour,

Je suis assez d'accord avec Camille. En droit français, la rupture des fiançailles n'est justement pas une faute en principe. L'affirmation à commenter est donc fausse.

Le sujet est donc, à mon avis, renversée pour perdre l'étudiant : on a pris l'exception pour en faire un principe.

Par **Camille**, le **15/02/2011** à **09:32**

Bonjour,

C'est exactement ça. Et si je me suis permis cette réflexion, c'est parce qu'il me semble que ce n'est pas la première fois qu'on le constate, rien que sur ce forum. Les sujets donnés correspondent de plus en plus à des affirmations factuellement fausses à commenter, puisque même pas sous la forme d'une question. Je trouve cette façon de faire très pernicieuse, façon qu'on retrouve maintenant de plus en plus même par des avocats déjà en place, dans leurs commentaires sur d'autres sites spécialisés, tendant à démontrer que l'exception serait devenu la règle et la règle l'exception, au prétexte qu'ils ont "dégotté" un arrêt d'espèce qui n'a rien d'un arrêt de principe.

Un peu comme si on demandait de commenter l'affirmation suivante "La Terre est plate et le Soleil tourne autour de la Terre".

Faudrait-il y voir un devoir sur la mécanique céleste en astronomie (Einstein, Riemann, Hilbert), une devoir sur l'histoire des sciences et des religions (Copernic, Galilée, Newton), ou un devoir de psycho-sociologie sur l'état de délabrement névrotique du personnel de l'enseignement universitaire pour avoir pondu un sujet sous cette forme (Sigmund Freud, Boris Cyrulnik, Bernard Henri Lévy) ?

:D

Image not found or type unknown

Par **yanos**, le **18/02/2011** à **18:27**

Vous êtes bien remontée dites donc !!!

Personnellement, je ne suis pas fondamentalement opposé à ce genre de sujet. Dans le cadre d'une formation universitaire, je trouve intéressant de mettre l'étudiant devant ce genre de problème. C'est un bon moyen de développer son sens critique non ?

Par **Camille**, le **19/02/2011** à **06:58**

Bonjour,

Bien sûr, je suis bien d'accord, mais tout dépend dans quel cadre et il ne faudrait pas que ça devienne une habitude, justement et surtout dans le cadre d'une formation (sauf éventuellement vers la fin des études, face à des étudiants déjà "chevronnés" et en mesure de détecter le piège). Or, il semblerait que ça devienne un peu une "technique usuelle".

Mais en réalité, tout à fait entre nous, je ne suis pas totalement convaincu que celui qui a concocté le présent sujet pensait à un piège puisque, justement, j'ai retrouvé cette intéressante théorie sous la plume d'un avocat, sur un blog pourtant supposé et réputé sérieux.

C'est là où ça devient grave... Parce que question développement du sens critique, là c'était manifestement raté. Ou alors, il "prêchait pour sa paroisse"... (ce qui ne serait pas moins inquiétant, mais ce serait un autre débat...)

Par **Yn**, le **20/02/2011** à **13:54**

Je pense aussi que l'intitulé est assez mal formulé, surtout pour des L1. Je pense qu'il faut avoir un certain bagage juridique avant de pouvoir remettre en cause ou critiquer des sujets de dissertation.

Je suis bien d'accord pour dire que l'intitulé du sujet substitue l'exception au principe. Pédagogiquement parlant, je comprends l'intérêt d'un tel exercice, mais j'ai du mal à imaginer .wink:

une majorité de L1 axer leur devoir sur la fausseté du sujet délivré. Image not found or type unknown